

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Marcel LANIER, Maire.

Présents : Messieurs LANIER - MONTRADE - MERCIER - GIRARD - VERNAY - GIVRE - BOURGEY - COUTURIER - Mesdames MOREL PIRON - STREMSDOERFER - GUICHARD - CUENCA - PIRON - MOUILLET - LATTARD.

Monsieur MUZY est représenté par Monsieur LANIER
Monsieur MARECHAL est représenté par Madame STREMSDOERFER

Absents non excusés : Madame COMBRY - Monsieur LANET

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09/01/2025
3. Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et la Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône
4. Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires
5. Informations diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Piron est élue secrétaire de séance par 17 voix pour.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09/01/2025

Le Conseil Municipal approuve, par 17 voix pour, le compte-rendu du Conseil Municipal du 09/01/2025.

3. Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et la Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône

Monsieur le Maire expose :

La Convention Territoriale Globale (CTG) de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf de l'Ain, la MSA, une commune ou une communauté de communes.

C'est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf et la MSA, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire

des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire. Les CTG constituent également le vecteur pour décliner à l'échelon infra-départemental les politiques publiques portées par la branche Famille. Elles s'articulent ainsi avec les schémas de programmation départementaux existants (Schéma départemental des services aux familles, Schéma départemental de l'animation de la vie sociale, Schéma d'accessibilité aux droits et aux services...).

La première signature de la CTG de la Dombes pour la période 2020-2024 a permis un accompagnement de nos partenaires institutionnels et le développement de projets en faveur des services aux habitants. Par la signature de cette convention de partenariat, nos partenaires institutionnels ont reconnu les compétences de la Communauté de Communes de la Dombes en matière de politique sociale, ainsi ils ont pu apporter un soutien en matière de développement de projet.

Vu le diagnostic social réalisé en 2024 permettant de mettre en lumière l'analyse globale du territoire, il convient de porter les enjeux suivants dans la convention cadre CTG 2025-2029 :

Familles :

- Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents ;
- Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles ;
- Développer les réponses en matière de soutien à la parentalité quel que soit l'âge des enfants ;

Petite Enfance :

- Maintenir l'offre d'accueil petite enfance et veiller à son équilibre ;
- Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents ;
- Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles ;

Enfance :

- Favoriser l'accès aux loisirs pour les enfants et développer l'offre à destination des adolescents ;
- Agir en prévention sur les conflits intrafamiliaux et les besoins éducatifs des enfants ;

Jeunesse :

- Optimiser les moyens humains à destination des jeunes ;
- Améliorer la connaissance des services existants par les jeunes et leur famille ;
- Développer les infrastructures de transport pour favoriser le recours aux services et la vie sur le territoire ;
- Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde ;

Séniors :

- Mieux repérer et accompagner les seniors isolés et fragiles au moment de l'apparition des premières difficultés ;
- Accompagner la mobilité à l'intérieur des villages et à l'échelle du territoire ;
- Favoriser le maintien à domicile en accompagnant les parcours résidentiels et en renforçant les capacités de prise en charge ;

Accès aux droits :

- Renforcer l'identification et la connaissance des services, approfondir la réflexion sur le « comment informer » ;
- Renforcer la mobilité et l'accès physique vers les lieux d'accès aux droits ;
- Inciter les habitants à oser faire le premier pas, favoriser l'intégration dans la vie associative et les lieux d'animation de la vie sociale ;
- Identifier les vulnérabilités et réduire les facteurs de non-recours aux droits ;

Considérant que la signature de la CTG par la Communauté de Communes permet une prise en compte globale des besoins du territoire en matière d'accompagnement de projet politique permettant un soutien financier des postes de chargés de coopération afin d'assurer la coordination, l'ingénierie et la gouvernance de la politique sociale de la Communauté de Communes ;

Considérant que la signature de la CTG par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Dombes permettra :

1. À toutes les communes de bénéficier :
 - D'un accompagnement en matière d'ingénierie sociale (aide à la stratégie, coordination, accompagnement méthodologique, etc.) dans le développement de projets à destination des habitants de sa commune dans tous les champs du domaine social ;
 - De l'accompagnement financier des partenaires institutionnels dans le cas de développement de projets ouvrant droits à un soutien financier sur la durée de la convention ;
 - D'un soutien financier dans le cadre des actions et appel à projets de Grandir en Milieu Rural, dispositif porté par La MSA ;
 - D'une aide à l'investissement pour les communes qui portent un PEDT et un plan mercredi.
2. Aux Accueils Collectifs de Mineurs soutenus par une ou plusieurs communes et répondant au cadre réglementaire, de bénéficier d'un soutien financier de la part de la Caisse d'allocations Familiales de l'Ain sous forme de Bonus de Territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents financiers ou annexes à cette convention pour garantir la mise en œuvre de la Convention.

4. Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur Le Maire explique que le lieutenant-colonel, chef du groupement Dombes des Pompiers, s'est rapproché de Monsieur Girard afin d'évoquer avec lui la mise en place d'une convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

Monsieur GIRARD expose :

La caserne de St Trivier rencontre des difficultés concernant le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

Le lieutenant-colonel a pris contact avec la mairie pour que l'on soutienne nos pompiers afin d'aider le centre de secours à reprendre une activité normale. Une convention de disponibilité de « sapeurs-pompiers volontaires » (SPV) nous est proposée.

La première démarche serait de signer la convention et lorsqu'un agent pompier sera recruté au sein de la mairie, il pourra agir, pendant son temps de travail, pour les pompiers, selon des conditions à définir.

Madame Guichard s'interroge si cela ne pourrait pas poser de problèmes sur l'organisation du travail au sein d'un service en cas de départ précipité d'un agent sur une intervention.

Il lui est répondu que cela ne devrait pas poser de réels problèmes.

Le chef de groupement propose de rencontrer les élus afin de leur expliquer les différentes modalités à convenir ensemble pour la mise en application de la convention proposée.

Il est retenu la date du mercredi 16 avril, de 18 h 30 à 20 h 30.

5. Informations diverses

Commissions communales

Madame Piron souhaite intégrer la commission « communication ».

Il n'est pas fait opposition à cette demande.

Conseil municipal des jeunes

Madame Stremmsdoerfer informe le Conseil Municipal que l'élection du 1^{er} Conseil Municipal des jeunes a eu lieu cet après-midi, à l'école primaire.

Il y avait 9 candidats : 3 CM1 et 6 CM2

Ont été élus : 3 CM1 et 3 CM2

Elle précise que dans le cadre de son programme, le directeur de l'école a souhaité mettre en place le Conseil Municipal des jeunes, malgré le fait que le Conseil Municipal soit dans sa dernière année de mandat.

Il est précisé que les CM2 élus pourront exercer leur fonction l'année prochaine, même lorsqu'ils seront en 6^{ème}.

Conseil d'école

Madame Stremsdoerfer fait un compte-rendu du conseil d'école.

Il a beaucoup été évoqué la construction de la nouvelle école.

Les enseignants remercient les employés communaux pour les divers travaux réalisés et surtout Paul qui est très réactif à leurs demandes.

Ils remercient également l'intervenant musique de la Communauté de Communes de la Dombes et Annie Prélonge pour ses interventions dans le cadre de la bibliothèque.

Concernant les projets de l'école : un spectacle de marionnettes est prévu ainsi qu'un projet classe philo.

Concernant la cantine : il est rappelé qu'en 2 services, ils peuvent servir 120 enfants. Arrivant au maximum de la capacité, il va falloir prévoir l'agrandissement de la cantine en cassant la cloison qui sépare la cantine de la garderie. Il conviendra alors de déplacer la garderie dans la classe qui sert de salle de musique.

Monsieur Couturier soulève le problème de sortie de secours dans la salle de musique.

Monsieur le Maire dit que d'après le directeur de l'AFREJ, il n'y a pas de souci.

Monsieur Couturier précise que cette salle sera donc limitée à 19 personnes maximum.

Monsieur le Maire pense qu'effectivement cela peut poser problème

Monsieur Montrade précise que les plus petits seront à la cantine. Les enfants seront séparés et ne seront pas tous ensemble dans cette salle.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est de faire tomber cette cloison pendant l'été. Il souhaite que cela soit fait par une entreprise plutôt que par les agents communaux.

Monsieur Montrade dit qu'il y a eu beaucoup de questions sur le parking quand la maternelle sera terminée.

Monsieur le Maire rappelle que le parking sera réalisé de façon très organisée.

Il avait proposé de faire un différé de rentrée ou de sortie entre les enfants de la maternelle et ceux de la primaire. Cela n'est pas possible car les deux écoles seront maintenant regroupées sur un seul et même site.

Monsieur le Maire évoque également un problème de positionnement du garage à vélos. Il demande à Monsieur Givre de réfléchir avec lui à ce problème.

Monsieur Givre rappelle qu'il y a une commission « groupe scolaire » et que c'est aux membres de cette commission qu'il revient de réfléchir à ce problème.

Il précise également que pour les futurs parkings, il faudra utiliser les jardins qui ont été acquis dans cet objectif-là.

Monsieur le Maire pense qu'il faudra même certainement faire tomber le bâtiment à côté des jardins.

Présentation des résultats du budget communal 2024

Il est présenté aux élus les résultats du budget communal 2024 à reporter au budget primitif 2025.

Monsieur Givre précise qu'à la cérémonie des vœux du maire, il a été annoncé des baisses de ressources pour la Communauté de Communes de la Dombes (CCD), du Département. Qu'en est-il pour les communes ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement les ressources des communautés de communes sont en baisses importantes, les communes sont moins affectées. Il n'en reste pas moins que nous sommes pour l'instant dans l'incertitude, les dotations ne nous sont pas parvenues. Immanquablement nous serons concernés par des baisses de ressources en investissement par le biais des institutionnels économiques qui nous accompagnent sur certains projets (département, région...).

En ce qui concerne les fonds de concours attribués par la communauté de communes de la Dombes, les demandes pour 2025 sont supérieures aux budgets alloués. Le budget prévisionnel prévoyait 1,3 millions contre 1,7 de besoins.

Les arbitrages se feront grâce à des critères de priorités établis par la commission des finances. Pour le fonds de concours dédié la construction de l'école maternelle, il n'y aura pas d'incidence, notre projet

étant antérieur et donc éligible aux anciennes conditions. En revanche, le fonds de concours lié à la rénovation de la salle des remparts sera traité selon les nouvelles règles.

Monsieur Givre fait remarquer qu'on aime bien que les autres fassent attention, mais il faudrait également montrer l'exemple.

Monsieur le Maire est effectivement d'accord. Pour reprendre un exemple, il précise que la CCD a réduit de 20 % le montant des subventions octroyées aux associations. Pourquoi ne ferions-nous pas pareil ?

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Monsieur le Maire rappelle que le SIEA nous a garanti la mise en œuvre de la fibre optique sur tout le village courant du 2^{ème} semestre 2025.

Communauté de Communes de la Dombes (CCD)

Mme Morel Piron fait un compte-rendu de la dernière réunion de la CCD.

La Nizière

Il n'y a pas eu d'appel d'offre valable. Tout a été rejeté. Il était prévu 300 000 € de budget. A l'unanimité, il a été demandé que ce budget soit attribué aux fonds de concours.

SAFER

La convention avec la SAFER a été reconduite.

Organom

Deux vice-présidents de la CCD sont délégués à Organom et ont voté « pour » l'incinérateur, sachant qu'en conseil communautaire il avait été évoqué de voter « non » en très grande majorité.

Lors du prochain conseil communautaire, Madame la présidente va procéder à la réélection de nouveaux délégués au syndicat Organom.

Déchets

Une charte va être établie et distribuée à toutes les associations qui utilisent les salles communales de manière à ce que le tri soit mieux fait.

La CCD met à disposition des associations des bacs pour faire le tri lors de manifestations.

Par cette charte, ils souhaitent sensibiliser les associations et faire connaître tout ce qu'ils mettent à disposition : prêt de verres, pots, poubelles de tri...

Si les communes ont des verres réutilisables, elles ne doivent pas hésiter à les prêter aux associations.

Une autre commission a été mise en place pour que les déchets soient mieux valorisés et qu'ils soient récupérés avec un esprit de valorisation.

Des associations comme Tremplin, Solid'air, Repair Café font partie de cette commission avec 10 élus (5 titulaires, 5 suppléants).

Monsieur Givre fait remarquer que des interventions seraient bienvenues dans les écoles afin de sensibiliser les enfants au tri.

Madame Morel Piron précise que la CCD intervient dans les écoles, mais qu'ils ne sont pas encore intervenus à St Trivier.

Madame Stremmsdoerfer et Monsieur le Maire pensent qu'il y a déjà eu une intervention de la CCD pour parler aux enfants de la gestion des déchets.

L'Aire'aéRée

Madame Morel Piron informe les conseillers, qu'elle a rencontré, avec Monsieur le Maire, cet après-midi 2 dames fondatrices de l'association l'Aire'aéRée de Frontenas.

Leur projet s'étend sur toute la région AURA.

La structure propose de maintenir des liens sociaux pour que les habitants puissent rester en bonne santé physique, mentale, après 62 ans. Elle est financée par la Région, le département de l'Ain et les caisses de retraite. Il y a un atelier numérique : c'est le crédit agricole qui a acheté le numérique. Les bénévoles se déplacent dans un camping-car qui peut accueillir 7 personnes, ou bien nous pouvons leur mettre une salle à disposition lors de leur venue.

Plusieurs ateliers sont prévus : gymnastique cérébrale, numérique, café-papote, et intergénérationnel. Tous s'adressent aux personnes de plus de 62 ans (sauf l'atelier intergénérationnel). La moyenne d'âge est de 74 ans.

Une porte ouverte est proposée en matinée de 9 h à 11 h 30 pendant laquelle seraient présentées quelques activités.

Madame Piron demande si l'ASSPREDE ne ferait pas déjà ça.

Madame Morel Piron lui répond que pour l'ASSPREDE, c'est payant et qu'il faut un certificat médical.

Dans le cas présent, l'association serait ouverte à tous et c'est gratuit.

La porte ouverte se déroulera le mardi 8 avril de 9 h à 11 h 30 à la salle polyvalente : présentation de l'atelier mémoire et de la gym physique.

Elles nous enverront des flyers, affiches, et un article sera diffusé dans le flash infos pour informer la population.

Travaux

Monsieur Girard informe le conseil que le curage de fossés a commencé depuis mercredi et se déroulera sur 3 jours.

La plaque « Orange » située rue de la république et qui faisait du bruit à chaque passage de véhicules a été changée.

Madame Lattard et Madame Piron rappellent qu'il conviendrait d'éclairer le square côté sortie des sportifs, afin de permettre la sortie des activités par cette porte en sécurité. 2 personnes sont déjà tombées.

Monsieur Girard s'en occupe.

Toiture salle polyvalente - réfection et installation de panneaux solaires

Monsieur le Maire a rencontré notre maître d'œuvre, Monsieur Chapeau.

Un problème de référence sur l'isolant a fait augmenter le montant de la réfection de 35 000 €. Différentes pistes d'économies ont donc été revues. Le budget initial a pu être maintenu.

Il précise que les travaux ne se feront pas avant le mois de mai.

Fumier

Madame Morel Piron informe le conseil que du fumier a été projeté tout le long du mur du cimetière. Il provient du champ situé en face du cimetière. Elle fait part d'un acte d'incivilité de la part de l'agriculteur.

Monsieur Le Maire sait à qui appartient le champ. Il contactera l'agriculteur afin qu'il procède au nettoyage du mur. Il l'a déjà contacté dans la matinée pour lui demander de nettoyer la route qui était pleine de terre.

Ramassage poubelles de tri

Monsieur Couturier constate des problèmes de ramassage des déchets pour les poubelles jaunes. Elles sont remises n'importe comment au milieu du trottoir, ou sont mises côte à côte, ce qui pose des problèmes lorsque les mamans passent en poussettes avec des enfants. Le passage sur le trottoir est ainsi barré.

Les bacs sont « jetés » n'importe où et parfois loin de leur « domicile ».

De plus, ils ne sont pas vidés complètement.

La séance est levée à 21h 50.

Le Maire,
Marcel LANIER

La secrétaire de séance,
Cécile PIRON